

Bachelier en chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B CITOYENNETE, ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET COMMUNICATION			
Code	TEHI1B13HIM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

- Cette unité d'enseignement "Citoyenneté, Ethique, Déontologie et Communication" fait partie du cursus de formation du bloc 1 des études de Bachelier en Chimie.
- Elle concerne l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.
- Elle a pour but d'amener l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans la société, à amorcer et à structurer une réflexion sur ses futures responsabilités de citoyen, de professionnel et d'être humain.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques

3.3 Développer une pensée critique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, :

- de définir les différentes notions et conceptions éthiques,
- d'identifier différents types de jugements,
- d'énoncer, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait ainsi que le questionnement éthique qu'il soulève.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Contenu

- Citoyenneté et société : d'hier à aujourd'hui
- Qu'est-ce que l'éthique ? Son rapport à la philosophie
- Notions d'acte humain, de morale, de valeurs, de normes, de droit, de déontologie, de jugement moral, de conscience morale
- Différentes approches éthiques (vertus, devoir, conséquences, responsabilité, communication)
- Ethique et entreprise : la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Démarches d'apprentissage

- En mode présentiel, le cours
 - sera donné de manière magistrale et
 - intégrera une démarche interactive visant à susciter le questionnement et la réflexion éthique de l'étudiant dans une perspective citoyenne à partir de l'un ou l'autre cas, fait, situation, comportement social, issus principalement de la réalité sociale contemporaine.

Dispositifs d'aide à la réussite

- En mode présentiel ,
 - insister sur la présence et la participation au cours,
 - communiquer une liste de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit,
 - pouvoir consulter sa copie d'examen après chaque période d'examens (Q2 et Q3) concernée par l'Activité d'Apprentissage.

Sources et références

- Arendt, H., Considérations morales (1996), Ed. Rivage Poche/Petite Bibliothèque
- Castillo, M., La citoyenneté en question (2002). Ed. Ellipses, Coll. Philo
- Droit, R-P., L'éthique expliquée à tout le monde (2009), Ed. du Seuil
- Savater, F., Ethique à l'usage de mon fils (2001), Ed. du Seuil, Coll. Points
- Thiaw-Po-Une, L., (Sous la direction de), Questions d'éthique contemporaine (2006), Ed. Stock, Coll. Les essais

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours déposées sur Moodle Connected après chaque partie de cours terminée

4. Modalités d'évaluation

Principe

- En mode présentiel, l'évaluation
 - sera un examen écrit à livre fermé,
 - portera sur la matière du cours en visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, certaines capacités parmi celles reprises ci-dessous :
 - décrire différents aspects de la démarche de citoyenneté,
 - définir et expliquer différentes notions et conceptions en lien avec l'éthique,
 - identifier différents types de jugements,
 - développer, à partir d'un texte ou extrait de texte expliqué au cours, ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait et/ou le questionnement éthique qu'il soulève en y intégrant les notions et/ou approches éthiques contenues dans le cours,
 - indiquer les caractéristiques de la RSE;
 - reposera, concrètement, sur une question provenant de la liste des questions comptant pour 40% des points de l'activité d'apprentissage et

- sera constituée pour les 60 % restants des points par une ou des question(s) portant sur la matière non couverte par le questionnaire à 40% ;
- sera organisée selon des modalités identiques en 1ère et 2de session .

Précisions

- En cas de certificat médical lors de la 1ère session (Q2), l'étudiant concerné devra représenter l'examen dans cette UE lors de la 2de session (Q3), selon les mêmes modalités d'évaluation que celles fixées lors de la 1ère session (Q2).
- La remise d'un certificat médical durant la 1ère session d'examens (Q2) justifie officiellement, et donc administrativement, l'absence de l'étudiant concerné à l'examen; toutefois, le CM ne lui ouvre aucun droit à pouvoir présenter cet examen à un autre moment durant la période d'examens en cours.
- Néanmoins, s'il s'avère possible pour l'étudiant, à l'expiration de son certificat médical, de reprendre la session d'examens en cours, il peut demander à l'enseignant d'organiser, durant cette même session et dans la mesure des possibilités d'organisation tant de l'étudiant que de l'enseignant, un examen respectant les modalités de référence.
- En 1ère session (Q2), l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note PP ou PR. Il conserve néanmoins le droit de présenter l'examen dans cette UE en 2de session (Q3), selon les mêmes modalités d'examen que celles fixées lors de la période d'examen initiale (Q2).

Exceptions

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

- Dans le cadre de l'année académique, l'étudiant ajourné dans l'UE, au terme de la 1ère session, au Q2, devra représenter, lors de la 2de session, au Q3, l'examen pour lequel il a obtenu une note inférieure à 10/20 dans cette UE.
- Il n'y a donc pas de report en 2de session, au Q3, d'une note négative obtenue en 1ère session, au Q2.
- Les modalités d'évaluation en 2de session, au Q3, sont les mêmes que celles fixées lors de la 1ère session, au Q2.
- Lors de la 2de session, au Q3, l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note de PP ou de PR.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).